

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail



Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)



Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offres ouvert

n°324/24/SBEE/DG/DEPP/PRMP/DCMEDDSP/PO/SPM du 17 juillet 2024

Objet du dossier d'appel à concurrence :

FOURNITURE DE MATERIELS ET TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET
D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES SITES DE PRODUCTION DE
PIERRES ORNEMENTALES

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 031098002023 440198001000000 1 0435 2346

Mai 2025

FOURNITURE DE MATERIELS ET TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES
SITES DE PRODUCTION DE PIERRES ORNEMENTALES

Page 1 sur 12

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence n°324/24/SBEE/DG/DEPP/PRMP/DCMEDDSP/PO du 17 / 07 / 2024 relatif à la fourniture de matériels et travaux dans le cadre du projet d'alimentation en Energie électrique des sites de production de pierres ornementales

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 27 mai 2025 dans la salle 203 de la Direction Générale de la Société Béninoise d'Energie Electrique sise à Ganhi, Avenue du Gouverneur Général PONTY, face Préfecture du Littoral, 01 BP 123 COTONOU, la Commission d'Ouverture et d'Évaluation des Offres (COÉ) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet suite à la recommandation de la DNCMP contenue dans le Procès-Verbal N° 08-04/DNCMP/DSIAS/AB-OJ/2025 et de la décision de l'ARMP n°2025-066/ARMP/PR-CR/CD/SP/DRA/SA du 15 mai 2025. Ont pris part à cette séance conformément aux notes de service N°I16665/24/DG/PRMP/SPPRMP/RPAM/SPM et N° I16666/24/DG/PRMP/SPPRMP/RPAM/SPM du 18 septembre 2024 et la lettre d'invitation N°I16428/24/DG/PRMP-DSI/SPPRMP/SPM du 17 septembre 2024.

Président : **Jean-Luc YOFFOU**, PRMP / SBEE ;

Rapporteur : **Mowaid AMOUSSA**, Point Focal PPO, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP SBEE ;

Membres :

- Nestor HOUAGA, Secrétaire Permanent PRMP
- Michel YEHOUEYOU, Responsable de la conduite des procédures à la PRMP
- Jean-François HODONOU, Gestionnaire du Projet
- Romaric SEHOUNON, représentant DFC
- Wilfried DJADJA, Représentant du DEPP / SBEE ;
- Parfait KASSA, Environnementaliste UGP ;
- Dossa Daniel, Représentant DT ;
- ADEBI Abbas, Personne Ressource, Electricien à la PRMP.

A. G. F. Waga

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
PRMP	Nestor HOUAGA	SP-PRMP	Avec voix délibérative
	Michel YRHOUEYOU	RCP/PRMP	
	Abbas ADEBI	Personne Ressource	
DAF	Romarc SEHOUNON	Représentant DFC / SBEE	
DEPP	Jean-François HODONOU	Coordonnateur Projet Pierres Ornementales	
	Wilfried DJADJA	Représentant DEPP	
	Parfait KASSA	Environnementaliste DEPP	

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Deux (02) LOTS	INTITULÉ : FOURNITURE DE MATERIELS ET TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES SITES DE PRODUCTION DE PIERRES ORNEMENTALES		
Procédures			
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert International		
Justification	Autorisation de la DNCMP		
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal DNCMP : PV n° 41-26/DNCMP/DSIAS/ TE-ZS/2023 du 15 décembre 2023 et a obtenu le « BON À LANCER » le 12 juillet 2024.		
Soumissionnaires			
LOT 1 : fourniture de matériels et travaux dans le cadre du projet d'alimentation en Energie électrique des sites de production de pierres ornementales			
01) GROUPEMENT XPERT GROUP – NDC GROUP 02) SIANA SARL 03) ASEMI SA 04) VALKO SARL 05) SMF 06) GENERALE DES INFRASTRUCTURES 07) DYNAMIQUE MOTORS 08) ARENSO 09) CABZ 10) MEGA SERVICES			
LOT 2 : fourniture de matériels et travaux dans le cadre du projet d'alimentation en Energie électrique des sites de production de pierres ornementales			
01) GROUPEMENT XPERT GROUP – NDC GROUP 02) SIANA SARL 03) ASEMI SA 04) VALKO SARL 05) SMF 06) ORBIS CORPORATE 07) GENERALE DES INFRASTRUCTURES 08) DYNAMIQUE MOTORS 09) MEGA SERVICES			

10) ARENSO
11) CABZ

Lot 1 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Idadjo, d'Igangan, Ouogui, Fita, M'Bétékougou

MOTIFS

01) GROUPEMENT XPERT GROUP – NDC GROUP

01) GROUPEMENT
XPERT GROUP –
NDC GROUP

Liste de moyens matériels

Le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire MAT pour les matériels suivants :

- Elévateur à nacelle
- Vibreuse à béton
- Bétonnière de capacité 230 litres

Conducteurs et câbles HTA

Conducteur de terre 29,3 mm²

- Le DAOI a exigé un câble en CUIVRE alors que sur la fiche technique proposée par le soumissionnaire, le fabricant indique que l'âme du conducteur est en ALMELEC DUR.

Câbles 24 kV

- Sur les fiches techniques des câbles (3*1*150mm²-24kV et 3*1*240mm²-24kV), la tension de service est de 18/30 kV au lieu de 12/20kV exigée par le DAOI ;

- Le DAOI a exigé un câble en ALUMINIUM alors que sa fiche produit porte la mention ALMELEC (alliage d'ALUMINIUM) ;

Câbles 36 kV

- Sur les fiches techniques des câbles proposées par le soumissionnaire (3*1*150mm²-36kV et 3*1*240mm²-36kV), la tension de service est de 18/30 kV alors que le fabricant a spécifié que ce câble est destiné à la distribution de niveau de tension 12/20kV ;

- Le DAOI a exigé un câble en ALUMINIUM alors que les fiches techniques du fabricant portent la mention ALMELEC (alliage d'aluminium).

Conducteurs nus

- Dans le DAOI, les conducteurs nus de section 75,5 mm², 117 mm² et 148 mm² sont destinés à la construction de lignes électriques aériennes de type HTA alors que sur les fiches techniques proposées par le soumissionnaire, le fabricant indique que ses câbles sont destinés à la mise à la terre des masses (prise de terre dans les bâtiments).

02) SIANA SARL

Isolateurs

Sur la fiche produit de l'isolateur rigide 24kV et 36kV, on remarque :

- Absence de diamètre de jupes ;
- Absence de la distance d'amorçage 24kV et 36 kV ;
- Absence de résistance à la flexion ;
- Absence de diamètre du goujon ;
- Longueur de la ligne de fuite non conforme (350mm au lieu de 548mm pour le 24kV et 650mm au lieu de 967mm pour le 36kV exigé par le DAO) ;
- Pas (mm) : 222 au lieu de 235 pour le 24kV et 430 au lieu de 318 pour le 36kV.

Armements

Sur la fiche produit des traverses d'ancrages simple et double, on remarque :

- Absence des dimensions de la herse, du Ridoir, de l'effort vertical, de l'effort longitudinal, des distances au-dessus du support.

Sur la fiche produit de la nappe voûte, on remarque :

- Le soumissionnaire a fourni une fiche produit de la nappe voûte rigide (NVR) au lieu de nappe voûte (NV) exigée par le DAOI.

Sur la fiche produit des bras inclinés rigide et suspendu, on remarque :

- Absence des efforts nominaux longitudinal et vertical.

Parafoudres

Sur les fiches produit du parafoudre 24 kV et 36 kV, on remarque :

- Absence du type de parafoudres (oxyde de zinc) ;
- Absence du pas (mm) ;
- Absence de la tension de tenue au choc de foudre ;
- Absence de la tension de tenue à fréquence industrielle ;
- Les valeurs de la tension résiduelle maximale à I_n (8/20 μ s) 10 kA proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 65,1 et 97,5 kV pour 24 et 36kV au lieu de 75 kV et 110kV ;
- Les valeurs de la longueur de la ligne de fuite proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 800 et 1200mm pour 24 et 36 kV au lieu de 850 et 1150 mm.

Interrupteur Aérien à Commande manuelle (IACM)

Sur les fiches produit des IACM 24 et 36 kV, on remarque :

- Absence des dimensions ;
- Absence de la longueur de la ligne de fuite ;
- Les valeurs de pouvoir de coupure assigné proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 80 et 70A pour 24 et 36 kV au lieu de 100A ;
- La valeur du courant assigné de courte durée admissible (1s) proposée par le soumissionnaire est 10 kA pour 24 et 36kV au lieu de 12,5 kA ;
- La valeur de pouvoir de fermeture assigné proposée par le soumissionnaire est de 25kA pour 24 et 36 kV au lieu de 31,5kA/s.

Conducteurs et câbles HTA

Sur le câble U1000, on remarque :

- Les valeurs des courants en régime permanent dans un conducteur (à l'air libre et enterré) proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 584 et 529A au lieu de 599 et 501A exigé par le DAOI ;

Sur le conducteur de terre, on remarque :

- La valeur de la section nominale du conducteur de terre proposée par le soumissionnaire est de 29 au lieu de 29,3 mm² exigée par le DAOI ;
- Absence des températures des services permanent et en court-circuit.

Sur les câbles ASTER, on remarque :

- Absence de la fiche produit du conducteur de section 117 mm² ;
- Absence de la masse linéique sans graisse sur les fiches produit des conducteurs 75,5 mm² et 148 mm².

Boîtes d'extrémités

- Absence des fiches produit des extrémités intérieures, extérieures et embrochables de 36 kV ;
- Absence de la fiche produit de l'extrémité embrochable de 24 kV.

Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA

- Le taux de variation de tension primaire proposé par le soumissionnaire n'est pas conforme à celui exigé par le DAOI ;
- La largeur du transformateur sur la fiche produit proposée par le soumissionnaire (760mm) n'est pas conforme avec celle exigée par le DAO (930mm $\pm$ 5%).

Poteaux en béton armé

- Absence de la fiche technique du poteau 11 A 1250 ;
- Le dosage du béton et le type de ciment n'ont pas été précisés sur les fiches produit du soumissionnaire.

Copies de la certification ISO de l'usine ayant fabriqué les produits

Le soumissionnaire **SIANA SARL** a fourni les certificats ISO des usines ayant fabriqué les matériels dont les adresses ne sont pas conformes avec celles des

	autorisations des fabricants (Isolateurs, armements, câbles HTA nus, boîtes d'extrémités, transformateurs).
03) ASEM SA	Isolateurs - Absence de la fiche produit d'isolateurs composites rigides 24 et 36 kV. Armements - Absence de la fiche produit de la traverse d'ancrage double 701500. Conducteurs et câbles HTA - Absence de la fiche technique du câble HTA nu 117 mm². Sur le câble U1000, on remarque : - Sur la fiche produit, la valeur proposée par le soumissionnaire de la chute de tension à $\cos \varphi = 0,8$ est de 0,24V/A.km au lieu de 0,22 V/A.km exigée par le DAO ; - Les valeurs des intensités en régime permanent (câbles posés à l'air libre et enterré) proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 529A et 584A au lieu de 599A et 501A exigées par le DAOI. Cosses et Mâchoires - Absence des fiches produit de cosses et mâchoires. Boîtes d'extrémités - Sur la fiche produit de l'extrémité intérieure 24kV, la section nominale proposée par le soumissionnaire est de 50-185 mm² au lieu de 70-240 mm² exigé par le DAOI ; - Sur la fiche produit de l'extrémité intérieure 36kV, la section nominale proposée par le soumissionnaire est de 120-300 mm² au lieu de 50-240 mm² exigé par le DAOI ; - Absence de la fiche produit des extrémités embrochables 24 et 36kV. Cellules HTA 24 kV et 36 kV Sur la fiche technique de la cellule IM 24 kV délivrée par le fabricant, le type de commande est manuel au lieu d'électrique exigé par le DAOI. Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA Sur la fiche produit du fabricant, le soumissionnaire propose des enroulements en aluminium au lieu du cuivre exigé par le DAOI. Poteaux en béton armé Le dosage du béton et le type de ciment ne sont pas spécifiés sur les fiches produit du fabricant.
04) VALKO SARL	- Le soumissionnaire VALKO au paragraphe b de sa lettre de soumission a omis la mention " dans le délai d'exécution de douze (12) mois" conformément au modèle du DAO. Sa lettre de soumission est donc non valide.
06) GENERALE DES INFRASTRUCTURES	Conducteurs et câbles HTA Sur la fiche technique de 24 et 36 kV de section 240 mm² La fiche technique du soumissionnaire mentionne comme valeur du diamètre externe 80/88 mm au lieu de 77,9±0,1% (77,8221 et 77,9779 mm). La valeur proposée par le soumissionnaire n'est pas comprise entre 77,8221 et 77,9779 mm exigée par le DAOI. Sur la fiche technique du câble U1000 Le soumissionnaire a fourni une fiche technique dont la section est de 3*1*240 mm² (720 mm²) au lieu de 240 mm² exigée par le DAOI. Boîtes d'extrémités embrochables La valeur du courant sur la fiche technique délivrée par le fabricant est de 250A au lieu de 400A exigée par le DAOI. Cellules HTA 24 kV et 36 kV

	Sur la fiche technique délivrée par le fabricant, la gamme du produit proposé pour la cellule IM 36 kV est de SF6 (qui est un gaz) au lieu de SM6 (qui est une gamme de cellule) exigée dans le DAOI. Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA Sur la fiche technique du transformateur fournit par le soumissionnaire, la prise de réglage est de 3*650 (4 pôles) au lieu de ±3*650 (7 pôles) exigé par le DAOI.
07) DYNAMIQUE MOTORS	Cellules HTA 24 kV et 36 kV Sur les fiches techniques des cellules IM 24 et 36kV, on remarque : Absence du type de commande sur les fiches techniques délivrées par le fabricant IM 36 kV ; Sur la fiche technique de la cellule IM 24 kV délivrée par le fabricant, le type de commande est manuel au lieu de électrique exigé par le DAOI ; Copies de la certification ISO de l'usine ayant fabriqué les produits L'adresse (Sidi Bernoussi-Casablanca) de l'usine ayant fabriqué les matériels (isolateurs, armements, parafoudres, IACM) est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire (Chefchaouni-Casablanca) ; L'adresse (Reuil Malmaison, France) de l'usine ayant fabriqué les matériels (cellules) est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire (Royaume-Uni).
08) ARENSO	- Le soumissionnaire ARENSO au paragraphe b de sa lettre de soumission a omis la mention "dans le délai d'exécution de douze (12) mois" conformément au modèle du DAO. Sa lettre de soumission est donc non valide.
09) CABZ	- Le soumissionnaire CABZ a utilisé le modèle de garantie de soumission pour les assurances alors que sa garantie est émise par un organisme financier (FONAGA). En conséquence, sa garantie de soumission est non valide.
10) SERVICES MEGA	Le soumissionnaire MEGA SERVICES n'a fourni aucune fiche technique dans son offre.
LOT 2 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Atoungon, Adjogon-Vodjè, Zinga, d'Adjozounmè, Onigbolo et Kétou.	
01) GROUPEMENT XPERT GROUP – NDC GROUP	Liste de moyens matériels Le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire MAT pour les matériels suivants : • Elévateur à nacelle • Vibreuse à béton • Bétonnière de capacité 230 litres Conducteurs et câbles HTA Conducteur de terre 29,3 mm² - Le DAOI a exigé un câble en CUIVRE alors que sur la fiche technique proposée par le soumissionnaire, le fabricant indique que l'âme du conducteur est en ALMELEC DUR. Câbles 24 kV - Sur les fiches techniques des câbles (3*1*150mm²-24kV et 3*1*240mm²-24kV), la tension de service est de 18/30 kV au lieu de 12/20kV exigée par le DAOI ; - Le DAOI a exigé un câble en ALUMINIUM alors que sa fiche produit porte la mention ALMELEC (alliage d'ALUMINIUM) ; Câbles 36 kV - Sur les fiches techniques des câbles proposées par le soumissionnaire (3*1*150mm²-36kV et 3*1*240mm²-36kV), la tension de service est de 18/30 kV alors

	que le fabricant a spécifié que ce câble est destiné à la distribution de niveau de tension 12/20kV ; - Le DAOI a exigé un câble en ALUMINIUM alors que les fiches techniques du fabricant portent la mention ALMELEC (alliage d'aluminium). Conducteurs nus - Dans le DAOI, les conducteurs nus de section 75,5 mm², 117 mm² et 148 mm² sont destinés à la construction de lignes électriques aériennes de type HTA alors que sur les fiches techniques proposées par le soumissionnaire, le fabricant indique que ses câbles sont destinés à la mise à la terre des masses (prise de terre dans les bâtiments).
02) SIANA SARL	Isolateurs Sur la fiche produit de l'isolateur rigide 24 kV, on remarque : - Absence de diamètre de jupes ; - Absence de la distance d'amorçage 24 kV ; - Absence de résistance à la flexion ; - Absence de diamètre du goujon ; - Longueur de la ligne de fuite non conforme (350mm au lieu de 548mm pour le 24 kV exigé par le DAOI) ; - Pas (mm) : 222 au lieu de 235 pour le 24kV au lieu de 318. Armements Sur la fiche produit des traverses d'ancrages simple et double, on remarque : - Absence des dimensions de la herse, du Ridoir, de l'effort vertical, de l'effort longitudinal, des distances au-dessus du support. Sur la fiche produit de la nappe voûte, on remarque : Le soumissionnaire a fourni une fiche produit de la nappe voûte rigide (NVR) au lieu de nappe voûte (NV) exigée par le DAOI. Sur la fiche produit des bras inclinés rigide et suspendu, on remarque : - Absence des efforts nominaux longitudinal et vertical. Parafoudres Sur les fiches produit du parafoudre 24 kV, on remarque : - Absence du type de parafoudres (oxyde de zinc) ; - Absence du pas (mm) ; - Absence de la tension de tenue au choc de foudre ; - Absence de la tension de tenue à fréquence industrielle ; - Les valeurs de la tension résiduelle maximale à In (8/20 µs) 10 kA proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 65,1 et 97,5 kV pour 24 et 36kV au lieu de 75 et 110kV ; - Les valeurs pour de la ligne de fuite proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 800 et 1200mm pour 24 et 36 kV au lieu de 850 et 1150 mm. Interrupteur Aérien à Commande manuelle (IACM) Sur les fiches produit des IACM 24 kV, on remarque : - Absence des dimensions ; - Absence de la longueur de la ligne de fuite ; - Les valeurs de pouvoir de coupure assigné proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 80 et 70A pour 24 et 36 kV au lieu de 100A ; - La valeur du courant assigné de courte durée admissible (1s) proposée par le soumissionnaire est 10 kA pour 24 et 36kV au lieu de 12,5 kA ; - La valeur de pouvoir de fermeture assigné proposée par le soumissionnaire est de 25A pour 24 et 36 kV au lieu de 31,5kA/s. Conducteurs et câbles HTA Sur le câble U1000, on remarque :

	- Les valeurs des courants en régime permanent dans un conducteur (à l'air libre et enterré) proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 584 et 529A au lieu de 599 et 501A exigé par le DAOI ; Sur le conducteur de terre, on remarque : - La valeur de la section nominale du conducteur de terre proposée par le soumissionnaire est de 29 au lieu de 29,3 mm² exigée par le DAOI ; - Absence des températures des services permanent et en court-circuit. Sur les câbles ASTER, on remarque : - Absence de la fiche produit du conducteur de section 117 mm² ; - Absence de la masse linéique sans graisse sur les fiches produit des conducteurs 75,5 et 148 mm². Boîtes d'extrémités - Absence de la fiche produit de l'extrémité embrochable de 24 kV. Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA - Le taux de variation de tension primaire proposé par le soumissionnaire n'est pas conforme à celui exigé par le DAOI ; - La largeur du transformateur sur la fiche produit proposée par le soumissionnaire (760mm) n'est pas conforme avec celle exigée par le DAOI (930mm±5%). Poteaux en béton armé - Absence de la technique du poteau 11 A 1250 ; - Le dosage du béton et le type de ciment n'ont pas été précisés sur les fiches produit du soumissionnaire. Copies de la certification ISO de l'usine ayant fabriqué les produits Le soumissionnaire SIANA SARL a fourni les certificats ISO des usines ayant fabriqué les matériels dont les adresses ne sont pas conformes avec celles des autorisations des fabricants (Isolateurs, armements, câbles HTA nus, boîtes d'extrémités, transformateurs).
03) ASEMI SA	Isolateurs - Absence de la fiche produit d'isolateurs composites rigides 24 kV. Armements - Absence de la fiche produit de la traverse d'ancrage double 701500. Conducteurs et câbles HTA Absence de la fiche technique du câble HTA nu 117 mm². Sur le câble U1000, on remarque : - Sur la fiche produit, la valeur proposée par le soumissionnaire de la chute de tension à $\cos \phi = 0,8$ est de 0,24V/A.km au lieu de 0,22 V/A.km exigée par le DAOI ; - Les valeurs des intensités en régime permanent (câbles posés à l'air libre et enterré) proposées par le soumissionnaire sont respectivement de 529 et 584A au lieu de 599 et 501A exigées par le DAOI. Cosses et Mâchoires - Absence des fiches produit des cosses et mâchoires. Boîtes d'extrémités - Sur la fiche produit de l'extrémité intérieure 24kV, la section nominale proposée par le soumissionnaire est de 50-185 mm² au lieu de 70-240 mm² exigé par le DAO ; - Absence de la fiche produit des extrémités embrochables 24kV. Cellules HTA 24 kV Sur la fiche technique de la cellule IM 24 kV délivrée par le fabricant, le type de commande est manuel au lieu d'électrique exigé par le DAOI . Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA

	Sur la fiche produit du fabricant, le soumissionnaire propose des enroulements en aluminium au lieu du cuivre exigé par le DAOI. Poteaux en béton armé - Le dosage du béton et le type de ciment ne sont pas spécifiés sur les fiches produit du fabricant.
04) VALKO SARL	- Le soumissionnaire VALKO au paragraphe b de sa lettre de soumission a omis la mention " dans le délai d'exécution de douze (12) mois" conformément au modèle du DAO. Sa lettre de soumission est donc non valide.
06) ORBIS CORPORATE	Armements Le soumissionnaire a fourni une fiche produit de la nappe voûte rigide (NVR) au lieu de nappe voûte (NV) exigée par le DAOI. Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA Le soumissionnaire a fourni une fiche produit qui propose deux transformateurs différents 24 kV et 36 kV au lieu d'un transformateur bitension exigé par le DAOI. Cellules HTA 24 kV Sur la fiche produit du fabricant, on remarque l'absence : - du type de commande ; - du degré de protection ; - des contacts auxiliaires , - de la composition de l'appareil. Isolateurs Le soumissionnaire n'a pas fourni les fiches produit des chaînes d'alignement 24 et 36 kV ainsi les isolateurs rigides 24 et 36 kV. Conducteurs et câbles HTA Absence des fiches techniques des câbles isolés 3*1*150 mm² et 3*1*240 mm². Poteaux en béton armé Sur les fiches produit du fabricant, on remarque l'absence du dosage du béton. Calendrier de mobilisation Le soumissionnaire a fourni un calendrier de mobilisation du personnel au lieu du calendrier de mobilisation du matériel exigée par le DAOI. Copies de la certification ISO de l'usine ayant fabriqué les produits L'adresse (Reuil Malmaison, France) de l'usine ayant fabriqué les cellules est différente de celles du certificat ISO fournit par le soumissionnaire ; L'adresse (Oued ellil) de l'usine ayant fabriqué le transformateur est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire (Cartage) ; L'adresse de l'usine ayant fabriqué les câbles est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire ; Le soumissionnaire n'a pas fourni le certificat ISO de RETIS SOLUTIONS.
07) GENERALE DES INFRASTRUCTURES	Conducteurs et câbles HTA Sur la fiche technique de 24 kV de section 240 mm². La fiche technique du soumissionnaire mentionne comme valeur du diamètre externe 80/88 mm au lieu de 77,9±0,1% (77,8221 et 77,9779 mm). La valeur proposée par le soumissionnaire n'est pas comprise entre 77,8221 et 77,9779 mm exigée par le DAOI. Sur la fiche technique du câble U1000 Le soumissionnaire a fourni une fiche technique dont la section est de 3*1*240 mm² (720 mm²) au lieu de 240 mm² exigée par le DAOI. Cellules HTA 24 kV

	Sur la fiche technique délivrée par le fabricant, la gamme du produit proposé est de SF6 (qui est un gaz) au lieu de SM6 (qui est une gamme de cellule) exigée dans le DAOI. Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA Sur la fiche technique du transformateur fournit par le soumissionnaire, la prise de réglage est de 3*650 au lieu de ±3*650 exigé par le DAOI.
08) DYNAMIQUE MOTORS	Cellules HTA 24 kV et 36 kV Sur les fiches techniques des cellules IM 24 et 36kV, on remarque : Absence du type de commande sur les fiches techniques délivrée par le fabricant IM 36 kV ; Sur la fiche technique de la cellule IM 24 kV délivrée par le fabricant, le type de commande est manuel au lieu d'électrique exigé par le DAOI . Copies de la certification ISO de l'usine ayant fabriqué les produits L'adresse (Sidi Bernoussi-Casablanca) de l'usine ayant fabriqué les matériels (isolateurs, armements, parafoudres, IACM) est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire (Chefchaoune-Casablanca) ; L'adresse (Reuil Malmaison, France) de l'usine ayant fabriqué les matériels (cellules) est différente de celle du certificat ISO fournit par le soumissionnaire (Royaume-Uni).
09) MEGA SERVICES	Conducteurs et câbles HTA Absence des fiches produit des câbles isolés de section 3*1*150 mm² et 3*1*240 mm² . Absence des fiches des câbles nus 75,5 mm², 117 mm² et 148 mm² ; Cellules HTA 24 kV Sur la fiche technique de la Cellule IM 24 kV, on remarque : - Absence du type de commande . Transformateur HTA/BT, 33-20/0,41 kV, 250 kVA Sur la fiche technique du transformateur, on remarque : - La marque et le pays d'origine du transformateur ne sont pas précisés ; - En lieu et place d'une fiche technique du fabricant, le soumissionnaire a présenté une reproduction sans en-tête du fabricant, du tableau des valeurs spécifiques du DAOI contenant notamment les mentions éliminatoires ; - La tension primaire proposée par le soumissionnaire est de 33 et 20 au lieu de 33 ou 20 kV exigée le DAOI. Boîtes d'extrémités Sur les fiches techniques des extrémités intérieures et extérieures 24 kV, on remarque : La section proposée est de 70-150 mm² au lieu de 70-240 mm² exigée dans le DAOI .
10) ARENSO	Le soumissionnaire ARENSO au paragraphe b de sa lettre de soumission a omis la mention "dans le délai d'exécution de douze (12) mois" conformément au modèle du DAO. Sa lettre de soumission est donc non valide
11) CABZ	Le soumissionnaire CABZ a utilisé le modèle de garantie de soumission pour les assurances alors que sa garantie est émise par un organisme financier (FONAGA). En conséquence, sa garantie de soumission est non valide.

ATTRIBUTAIRES

LOT 1 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Idadjo, d'Igangan, Ouogou M'Bétékoukou

Nom	SMF
Montant proposé	2.344.157.860 FCFA TTC

Montant évalué (corrigé)	2.339.254.818 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Fournitures de matériels et travaux dans le cadre du projet d'alimentation en Energie électrique des sites de production de pierres ornementales
Prix	2.339.254.819 FCFA TTC
Délai d'exécution	Douze (12) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant
LOT 2 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Atoungon, Adjogon-Vodjè, Zinga, d'Adjozounmè, Onigbolo et Kétou	
Nom	SMF
Montant proposé	1.733.565.227 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	1.728.346.317 FCFA TTC

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Évaluation des Offres (COÉ) a adopté la proposition d'attribution du marché suivant le tableau ci-dessous.

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT (TTC)
Lot 1 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Idadjo, d'Igangan, Ouogui, Fita, M'Bétékoukou	SMF	2.339.254.818
Lot 2 : Construction de lignes aériennes HTA, de postes de livraison et renforcement de réseaux dans les localités d'Atoungon, Adjogon-Vodjè, Zinga, d'Adjozounmè, Onigbolo et Kétou	SMF	1.728.346.317
TOTAL		4.067.601.135

Fait à Cotonou, le 27 mai 2025

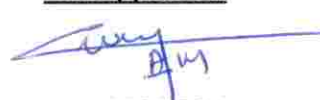
Ont signé :

Le Président



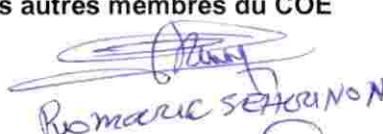
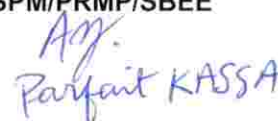
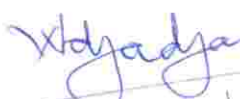
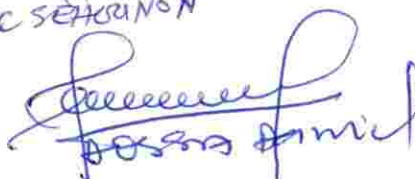
Jean-Luc YOFFOU
PRMP/SBEE

Le Rapporteur



Mowaid AMOUSSA
SPM/PRMP/SBEE

Les autres membres du COÉ


Fourniture de matériels et travaux dans le cadre du projet d'alimentation en Energie électrique des sites de production de pierres ornementales